



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RTR ENTOMOCENTRE

7 OCTOBRE 2019



SOCIÉTÉ D'ÉTUDE, DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA NATURE EN TOURAINE

Laurent Palussiere
Chargé de mission biodiversité

LA SEPANT

Présentation de l'association

Positionnée comme une association militante

Nous portons la position d'une certaine exigence des politiques publiques et des actions privées vis-à-vis de l'environnement

Moyens humains

- 180 adhérents
- une quarantaine de bénévoles actifs
- 16 administrateurs
- 9 salariés (faune, flore, habitats, gestion des milieux, agriculture, eau, développement durable, éducation à l'environnement)

Fédération

- Réseau France Nature Environnement
- FNE Centre-Val de Loire
- Fédération départementale d'APNE locales



LA SEPANT



Inventaires et suivis naturalistes



Sciences participatives (STERF, OAB)



Formations des bénévoles

Présentation de l'association

Statuts : « Préserver en Touraine les milieux naturels et agir contre les atteintes à l'environnement. »

Thématiques : déchets, réduction des pesticides, ressource en eau, énergie, alimentation et la **biodiversité**

- Etudes et inventaires scientifiques (faune, flore et habitats)
- Sensibilisation à l'environnement (animations, conférences, expositions, ...)
- Participation au débat public (instance consultatives, alertes, ...)

Agréée de protection de l'environnement au titre des articles L-141.1 à L-141.3 du code de l'environnement.



LA SEPANT



Stands de sensibilisation



Animations scolaires et grand public



Création d'outils pédagogiques

Présentation de l'association

Statuts : « Préserver en Touraine les milieux naturels et agir contre les atteintes à l'environnement. »

Thématiques : déchets, réduction des pesticides, ressource en eau, énergie, alimentation et la **biodiversité**

- Etudes et inventaires scientifiques (faune, flore et habitats)
- Sensibilisation à l'environnement (animations, conférences, expositions, ...)
- Participation au débat public (instance consultatives, alertes, ...)

Agréée de protection de l'environnement au titre des articles L-141.1 à L-141.3 du code de l'environnement.

